

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU**

de la séance du 06 mars 2020

*** ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du compte rendu du 07 février 2020**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation d'attribution du conseil municipal**
4. **Compte rendu des arrêtés pris par le Maire**
5. **Adressage**
6. **Stationnement taxi**
7. **Finances :**
 - **Demandes de subvention**
 - **Impayés – créances éteintes**
8. **Offre AXA**
9. **Travaux :**
 - **Programme voirie**
 - **Réfection portillon de l'école et muret logement presbytère**
 - **Porte des WC publics**
 - **Devis balisage des sentiers de randonnées**
 - **Chasse d'eau des WC publics**
 - **Salle des fêtes**
10. **Défibrillateur**
11. **Assainissement /rapport de visite**
12. **Ecole**
13. **CCLG**
14. **Fourrière animale – SM3V**
15. **Réunions syndicales**
16. **Occupation des espaces publics**
17. **Questions diverses**

Date de convocation : 28/02/2020

Etaient présents : Guy VERDIER, Eric COTAYNA, Sylvie BORDON, Alain VACQUE, Gilles LACLAVERE, Jean-Pierre BARRIEU, Daniel BOUNET, Francis DULIN, Nicole MARTY-SENTIS, Barbara PUJOS.

Absent excusé : Jean-Pierre CANDELON

Ouverture de la séance : 20 heures 30

1- Compte rendu du 07 février 2020

Barbara PUJOS informe qu'il manque une information sur le renouvellement de la convention avec le centre aéré d'Astaffort.

Nous avons parlé des conventions de Lecture et Astaffort lors du dernier CM (cf.ordre du jour). Dans le compte rendu on ne parle que du renouvellement de la convention avec le centre aéré de Lecture. Il manque un paragraphe pour indiquer l'accord du CM de reconduire la convention entre la mairie et le centre aéré d'Astaffort pour l'année 2020.

Pas de nouvelle convention : tacite reconduction.

Décision du conseil municipal à l'unanimité d'inscrire au budget de la commune une participation à verser.

Mme Pujos demande que cette modification soit apportée au compte rendu du 07/02/2020.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Barbara PUJOS a été nommée secrétaire de séance

3- CR décisions prises par le Maire depuis le 07 février 2020

- Néant

4- Compte rendu des arrêtés pris par le Maire

Le Maire fait un compte rendu des arrêtés pris depuis le 07/02/2020

- N° 445-2020 : Déclaration préalable COUPEY Samuel
 - N° 446-2020 : Prolongation détachement Davasse Emmanuelle
 - N° 447-2020 : CU Boison Denise – au Parc
 - N° 448-2020 : arrêté circulation pour remplacement poteaux Télécom
-

5- ADRESSAGE

La Poste a envoyé un document de travail (tableau excel).

Ce dernier n'était pas exploitable par le groupe de travail de la commune car il n'y avait aucune explication. Le tableau à examiner était mauvais, envoyé sans explication et donc impossible d'analyser les éléments du fichier.

Une séance de travail a eu lieu ensuite en présence d'une personne de la Poste, avec le groupe de travail communal.

Le travail effectué lors de cette séance a été remis à la Poste et va être analysé par le centre d'adressage. La mairie a toutefois fait remonter que le fichier envoyé par les services de la Poste était mauvais et qu'il était impossible de travailler sur un tel document sans fournir d'explications.

Pour ce conseil du 6/03, nous devons valider les numéros des voies et les noms des voies.

Il restera à voir ultérieurement pour la numérotation si on choisit le système métrique (le N° de l'habitation correspondra au nombre de mètres à partir de la voie) ou si on choisit le système décimétrique.

Analyse du nom des voies (tableau distribué par Alain Vacqué) -cf.copie ci-annexée

Pour le CR 12, Barbara Pujos propose de modifier (Route de St Avit F. ?)

Au lieu de Route de St Avit, pour ne pas « écorcher » le nom de la commune.

Le conseil municipal est d'accord pour apporter cette correction.

Tous les noms sont validés par tous.

6 – Stationnement Taxi

M. SAEZ a adressé un courrier à la mairie car il voudrait se déclarer taxi.

Pour pouvoir exercer cette profession, une circulaire indique que la mairie doit fournir une place de stationnement de taxi sur la commune. Sans cela, il ne peut pas exercer cette profession. L'emplacement serait accordé pendant une durée de 5 ans (à titre gratuit ?) par la mairie.

Il pourra céder son emplacement taxi à un autre taxi s'il cesse par la suite son activité.

Si la mairie accepte sa demande, cela implique de lui fournir une aire de stationnement (ADS) réservée, au frais de la mairie, et personne d'autre ne pourra stationner sur cet emplacement réservé.

Le conseil municipal se pose la question sur l'obligation réelle de lui fournir une place de stationnement réservée.

Proposition de se renseigner auprès de la Préfecture.

Demande de réétudier cette demande ultérieurement.
Le conseil municipal valide de prendre des renseignements au préalable.

7- Finances

- **Demandes de subventions**
 - Ecole privée St Joseph/ Immaculée conception : courrier de demande de subvention.
Le Maire rappelle que la loi ne nous oblige pas à donner des subventions à une école privée, d'autant plus que nous avons une école dans notre RPI.
Vote du conseil municipal : 5 contre, 5 abstentions
Le Maire propose de contacter la Sous-Préfecture pour savoir comment considérer ce vote.
- **Association Dons d'organes et tissus humains** : courrier de demande de subvention
Vote du conseil municipal : 10 contre
- **Impayés – créances éteintes**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un ancien locataire avait laissé une dette pour loyers impayés. Dossier de 1996, ancien locataire au logement Savoletti.
Nous avons reçu un courrier de jugement indiquant que cette personne est insolvable.
Cette dette était de 1738€.
Cette dette qui était alors incertaine devient maintenant certaine, il convient de mettre cette somme en perte dans le budget communal.
Le Maire indique qu'il reste encore un impayé de 800€ pour la locataire actuelle au logement Savoletti.
Elle paye actuellement son loyer mais il reste cette dette qui date de quelques mois.
Constat que le logement est fermé depuis quelques temps, il semblerait qu'elle n'y habite pas(?)

8- Offre AXA

L'assurance AXA a pris contact avec la mairie pour proposer une assurance complémentaire santé à prix préférentiel aux habitants de la commune.
Cette assurance serait proposée aux non-salariés et aux agricoles.
L'assurance AXA souhaiterait que la mairie informe les habitants de la commune.
Il est décidé en conseil municipal de ne pas donner suite à cette demande.

9- Travaux

- **Programme voirie**

L'estimation du budget 2020 a été donnée lors de la dernière réunion.
Compte tenu du nombre de conseillers sortants, M. le Maire propose de ne pas voter le budget voirie futur et laisser à la future équipe municipale la validation de ce budget.
Un état des lieux « voirie » a été fait par l'équipe actuelle, les devis seront fournis à l'équipe.

Un point de vigilance est fait concernant la réfection des chaussées après les travaux d'enfouissement de la canalisation d'eau. Le syndicat des eaux s'est engagé à reprendre la voirie concernée. Il est constaté de nombreux dégâts sur cette route et sur les routes annexes où passent les véhicules. Les prochains conseillers devront être vigilants au moment de la réception des travaux définitifs.
Les travaux devraient se terminer avant fin mars (reste environ 15 jours)

Ce sera donc le prochain conseil municipal qui validera le budget voirie pour 2020.

- **Réfection portillon de la cour de l'école et muret du logement du presbytère**

Devis reçu de M. Adam CHILDS : 885€ pour les 2
Il propose d'enlever le portillon et de le fixer à l'arrière du mur sur un appui (côté cour de l'école)
Délibération : accord à l'unanimité pour lancer les travaux

- **Porte des WC publics**

Il faudra redresser la porte et trouver un système pour que la porte reste fermée (mettre un crochet ou autre)
Daniel Bounet se propose de le faire.

- **Devis balisage des sentiers de randonnées**

L'entreprise DUCKPRINT de Lectoure a transmis un devis de 576€ pour les panneaux de balisage.
Délibération : accord à l'unanimité pour la réalisation des panneaux.

- **Chasse d'eau toilettes publiques**

La chasse d'eau est à vérifier. Voir s'il n'y a pas un dysfonctionnement.

Augmentation de la facture d'eau.

Prévoir vérification lors d'une prochaine corvée, sinon à faire vérifier par un plombier.

- **Salle des fêtes**

Les menuiseries ont été remplacées par l'entreprise Goulard.

Les peintures dans la salle des fêtes débiteront le lundi 9/03 (entreprise Barada).

Il restera à choisir les couleurs murs/poutres.

10- Défibrillateur

Il a été installé lors de la dernière corvée mairie, et il doit rester en parfait état de fonctionnement.

La mairie a signé un contrat d'entretien et de maintenance de 180.20€/an. Les piles devront être remplacées tous les 5 ans (inclus dans le contrat).

La personne qui a contrôlé la mise en service du DAE conseille d'ajouter une protection supplémentaire pour l'abriter davantage des intempéries et du soleil

La mairie fera une protection lors d'une prochaine corvée.

Deux séances d'information/formation sur les gestes qui sauvent et l'utilisation du défibrillateur sont prévues le samedi 7 mars 2020, de 8h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30.

Les habitants de la commune ont été prévenus par le bulletin communal, inscriptions auprès de la mairie.

Ces séances seront réalisées par le SDIS 32.

La mairie a comptabilisé 24 inscriptions au 06/03

11 – Assainissement / rapport de visite

Lecture du rapport de visite reçu du SATESE (service départemental)

12 – Ecole

Le conseil d'école fait part d'une inquiétude concernant la fréquentation et les effectifs à prévoir à la prochaine rentrée. L'école de Sempesserre a reçu la visite de l'Inspectrice académique.

Elle relève que l'effectif est inférieur à 50 élèves pour 3 classes.

A la rentrée prochaine, 9 élèves de CM2 partiront. Il y a seulement 2 élèves en petite section.

Si fermeture d'une classe les élèves seront répartis sur 2 classes.

Il est indiqué que 9 élèves de Castéra-Lectourois fréquentent l'école privée.

13 – CCLG – Ecole de musique

Suite aux nouvelles dispositions législatives, obligation de changer le fonctionnement.

Le problème concerne le temps de travail des professeurs de musique.

Les professeurs de musique travaillaient sur 10 mois et ne travaillaient pas en été de fin juin à septembre.

Certains sont intermittents du spectacle, ou ont des activités complémentaires pendant les mois d'été.

Certains professeurs de musique sont maintenant titularisés, d'autres annualisés. Ils se considèrent artistes, mais veulent les mêmes statuts que dans l'éducation nationale.

La nouvelle circulaire (août 2019) prévoit 5 semaines de congés annuels.

Climat un peu tendu, avec manifestation en conseil communautaire pour contester ces nouvelles dispositions et conserver les 2 mois d'été.

Conclusions : la CCLG ne souhaite pas prendre de position, ce sera la prochaine mandature qui reprendra les discussions après les élections.

Le DGS informe que ces nouvelles dispositions ne prendront effet que dans deux ans.

Le conseil municipal de Castéra-Lectourois n'a pas à délibérer sur le sujet, uniquement pour information.

14 – Fourrière animale – SM3V

Concerne les chats errants

Il nous est demandé de désigner un délégué par commune (40 communes concernées pour la CCLG).

Ces délégués iront ensuite désigner un délégué communautaire qui siègera aux conseils d'administration du SM3V.

Délégué pour Castéra-Lectourois : Francis DULIN

15- Réunions syndicales

- SIDEL : rapport fait par Eric COTAYNA
- SIAEP (eau) : Daniel BOUNET est intervenu en réunion concernant la réfection de la voirie après les travaux d'enfouissement de la canalisation d'eau. Le syndicat s'engage à assurer une bonne réfection de la voirie.

Prochaine réunion le 19/03/2020 à 17h30

16 – Occupation des espaces publics

M. le Maire fait état d'un problème où des habitants de la commune s'approprient des espaces publics. Actuellement problème d'un locataire qui s'approprie un carrelot appartenant au domaine public de la commune.

Le locataire ferme le carrelot par une petite porte grillagée pour y mettre son chien afin qu'il y fasse ses besoins.

Après intervention de M. le Maire, le riverain lui demande de lui faire un écrit pour lui demander la cessation de ses incivilités.

Courrier de la mairie fait le 14/02 en recommandé avec AR demandant l'enlèvement du grillage dans cet espace qui appartient au domaine public. Ce courrier n'a pas été réceptionné par le locataire et est revenu à la mairie, non distribué. Le locataire a prétexté être absent pour cause de décès dans la famille. Le 05/03, un nouveau courrier est remis en main propre par la mairie et signé par le locataire. Dans l'attente que ce locataire enlève le grillage.

Délibération du conseil municipal :

- Suppression du grillage début de semaine 11 si le locataire ne l'a pas enlevé.
 - Si le locataire remet un grillage, le Maire adressera une amende.
-

17 – Questions diverses

Police municipale : prise de renseignements

Le Maire a la possibilité de dresser une contravention dans la commune (circulaire)

Elections municipales : remise du planning du 15 mars

Tous OK avec le planning proposé

Tous présents au dépouillement à 18h.

Covid-19 : circulaire du Premier Ministre reçue en mairie

Poteau téléphonique : Telecom a fait une demande pour pouvoir intervenir sur les voies communales.

Arrêté permanent autorisant les travaux/interventions sur la commune.

Séance levée à 23h35

VERDIER Guy	
VACQUE Alain	
MARTY-SENTIS Nicole	
BARRIEU Jean-Pierre	
BORDON Sylvie	
BOUNET Daniel	
CANDELON Jean-Pierre	Absent excusé
COTAYNA Eric	
DULIN Francis	
LACLAVERE Gilles	
PUJOS Barbara	